

Fiche Signalétique

6000 Grout Optimizer

SECTION 1: IDENTIFICATION

Produit: 6000 Grout Optimizer

Utilisation du produit: Additif pour coulis pour augmenter le rendement.

Information sur l'entreprise:

Ontario

121 - 30th Street
Etobicoke, On.
M8W 3C1
Tel: (416) 255-1111
Fax: (416) 255-1729

Québec

555, Rue Locke
Ville St. Laurent, Qc.
H4T 1X7
Tel: (514) 345-6666
Fax: (514) 345-8825

Colombie-Britannique

2829 Lake City Way
Burnaby, BC
V5A 2Z6
Tel: (644) 420-4914
Fax: (604) 420-0936

EN CAS D'URGENCE, COMMUNIQUEZ AVEC CANUTEC (613) 996-6666

SECTION 2: IDENTIFICATION

Dangers physiques

Non classifié.

Dangers à la santé

Toxicité aiguë, inhalation
STOT RE 2

Catégorie 3

Risque avéré d'effets graves pour les organes (foie) à la suite d'expositions répétées.

Classification du produit chimique OSHA et SIMDUT Non classé

Éléments d'étiquetage



Mot de signalisation SGH

Danger

Mentions de danger SGH

Toxique par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes (foie) en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Précautions SGH

Prévention

Éviter de respirer le brouillard ou la vapeur. Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Réaction

En cas d'inhalation: Amener la personne à l'air frais et garder son confort de respiration. Appeler un centre antipoison / un médecin.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient hermétiquement fermé. Entreposer sous clef.

Élimination des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux exigences des autorités locales.

INFORMATION ADDITIONNELLE

Dangers non classés autrement identifiés au cours du processus de classification:

Aucun connu

Fiche Signalétique

6000 Grout Optimizer

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Component	CAS-No.	Concentration
Water	7732-18-5	60 - 100
Acrylic Polymer		15 - 40
1-(2-Butoxy-1-methylethoxy)propan-2-ol	29911-28-2	<2 %
Partially fluorinated alcohol, reaction products with phosphorous oxide (P2O5), ammonium salts	Proprietary	<2 %

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Contact avec les yeux	Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Les symptômes les plus importants	comprennent les rougeurs, les démangeaisons et la douleur.
symptômes / effets, aigus et différé	
Indication de traitement immédiat	Traitement symptomatique.
attention médicale et special nécessaire	
Informations générales	Assurez-vous que le personnel médical est conscient des matériaux impliqués et prenez des précautions pour se protéger.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction	Mousse résistant à l'alcool. Brouillard d'eau. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme extincteur, car cela propagerait le feu.
Dangers spécifiques provenant du produit chimique	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
Équipement de protection spécial	Appareil respiratoire autonome et vêtements de protection complets et des précautions pour les pompiers doivent être portés en cas d'incendie.
Équipement / instructions de lutte contre l'incendie	En cas d'incendie et / ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Déplacez les conteneurs de la zone d'incendie si vous pouvez le faire sans risque. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants non ouverts.
Risques généraux d'incendie	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion.

Fiche Signalétique

6000 Grout Optimizer

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PROTECTION SPÉCIALE : Porter de l'équipement de protection personnelle.

Équipement de protection : Se reporter à la Section 8 de cette fiche signalétique relativement à l'équipement de protection approprié.

Recueillir les matières solides. Essuyer ou absorber à l'aide de matériaux inertes. Gratter et mettre dans des contenants pour fins de rejet. Matériaux adéquats pour recueillir : matériaux absorbants, sable.

Élimination des déchets : Procéder à l'élimination conformément aux réglementations de la localité, de l'état ou du pays.

Précautions environnementales : Empêcher toute évacuation dans les systèmes de drainage ou d'égout. Empêcher le produit de contaminer la nappe d'eau souterraine. Se reporter à la Section 13 pour les méthodes d'élimination.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Porter de l'équipement de protection personnelle. Éviter tout contact avec la peau et les yeux et d'inhaler les vapeurs et les brumes.

Retirer les vêtements contaminés avant d'entrer dans des zones de repas. Ne pas manger et ne pas boire dans les zones de travail.

Nettoyer les contenants vides avant de les utiliser.

Équipement de protection : Se reporter à la Section 8 de cette fiche signalétique relativement à l'équipement de protection personnelle approprié.

Entreposage : Entreposer dans un lieu frais et sec, aéré adéquatement.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

LIMITES D'EXPOSITION

L'ACGIH, l'OSHA, le NIOSH ou les provinces canadiennes n'ont pas établi de limites d'exposition pour les composants de ce produit.

MÉTHODES DE CONTRÔLE TECHNIQUE:

Protection Oculaire : Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

Protection Cutanée : Éviter tout contact avec la peau en portant des gants appropriés et une chemise à manches longues.

Protection pour les mains : Porter des gants de protection qui offrent une protection complète, c.-à-d. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection Respiratoire : S/O

SECTION 8: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État Physique.	Liquide
Odeur et Apparence	Blanc laiteux avec une légère odeur de latex
Seuil de l'Odeur	S/O
Densité Relative	1.03

Fiche Signalétique

6000 Grout Optimizer

Tension de Vapeur	S/O
Densité de Vapeur (air=1)	S/O
Taux D'Évaporation.	Tel que l'eau
Point D'Ébullition	100°C (212°F)
Point de Congélation	N/D
pH.	7 - 8
Point D'Éclair	>100°C (212°F)
Limites sup./inf. D'Inflammabilité ou D'Explosivité	S/O
Température D'Auto-allumage	S/O
Température de décomposition	S/O
Propriétés Explosives	S/O
Propriétés Oxydantes	S/O
Solubilité dans L'eau	Dispersible
Solubilité dans L'Huile	N/D
Octanol/Coefficient Eau	N/D
Contenu COV Calculé	< 0 g/l

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable
Matériaux incompatibles	N/D
Conditions à éviter.	Stable dans des conditions normales
Produits de décomposition dangereux	CO, CO ₂ et émanations organiques non identifiées
Polymérisation dangereuse	Ne se produira pas

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Informations sur les voies d'exposition probables :

Inhalation	Toxique par inhalation. En fortes concentrations, les vapeurs peuvent irriter le système respiratoire.
Contact avec la peau	Peut causer une irritation de la peau.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Les symptômes liés aux symptômes physique, chimique et caractéristiques toxicologiques	comprennent des rougeurs, des démangeaisons et de la douleur. Peut causer un œdème pulmonaire.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Toxique par inhalation. Peut causer une gêne en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée / irritation cutanée	Peut provoquer une irritation de la peau en cas de contact prolongé ou répété.
Lésions oculaires graves / irritation oculaires	Peut causer une irritation des yeux en cas de contact direct.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Aucune donnée disponible.
Sensibilisation cutanée	Pas un sensibilisant cutané.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune donnée disponible.
Cancérogénicité	N'est pas classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Fiche Signalétique

6000 Grout Optimizer

Substances spécifiquement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050) Non listé.

Toxicité pour la reproduction Aucune donnée disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Pas de données disponibles.
une seule exposition**

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Risque présumé d'effets graves pour les organes (foie) en cas
exposition répétée** d'exposition prolongée ou répétée.

Danger par aspiration Non classé.

Effets chroniques Aucune donnée disponible

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Information de toxicité pour l'environnement: Aucune donnée disponible

Biodégradabilité: Aucune donnée disponible

Potentiel bioaccumulable: Aucune donnée disponible

Mobilité dans le sol: Aucune donnée disponible

Autres effets nuisibles: Aucune donnée disponible

SECTION 13: INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Manipulation des déchets : Manipuler les déchets tel que recommandé à la Section 7.

Éliminer dans un site d'enfouissement autorisé. Manipuler les déchets conformément à la réglementation fédérale, de l'état, provincial et local. Consulter les autorités avant de procéder à l'élimination.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Consulter le connaissement pour obtenir l'information relative au transport.

TMD Canadien : non réglementé

US DOT: non réglementé

IATA: non réglementé

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Information canadienne:

Classification canadienne SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé par le SIMDUT.

Renseignements en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE): Tous les ingrédients énumérés figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou sur la Liste extérieure des substances (LES).

Renseignements fédéraux des États-Unis: TSCA: Tous les ingrédients énumérés figurent sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA).

Réglementations fédérales américaines Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de l'OSHA Hazard Communication

Standard, 29 CFR 1910.1200. Cette substance contient une ou plusieurs substances qui nécessitent une notification d'exportation conformément à la section 12 b) de la TSCA et à la sous-partie D de la partie 40 CFR du titre 40 CFR: alcool partiellement fluoré, produits de réaction avec des oxydes phosphoreux (P2O5).

TSCA Section 12 (b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-section D) Réglementée.

Substances spécifiquement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050) Non listé.

Date: 06/08/2018

Fiche Signalétique

6000 Grout Optimizer

Liste CERCLA des substances dangereuses (40 CFR 302.4) Non listé.

Loi sur les modifications du Superfund et la réautorisation de 1986 (LEP) Catégories de danger Risque immédiat - Oui

Danger différé - Oui

Risque d'incendie - Non

Risque de pression - Non

Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance extrêmement dangereuse Non listé.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Oui

SARA 313 (déclaration TRI) Non réglementé.

Réglementations de l'État des États-Unis Ce produit ne contient pas de produit chimique reconnu par l'État de Californie pour causer d'un cancer à la naissance ou autres problèmes de reproduction.

RTK du Massachusetts - Liste des substances non réglementée.

Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey Non listé.

Loi sur le droit de savoir des travailleurs de la Pennsylvanie et de la communauté Non listé.

Rhode Island RTK Non réglementé.

Proposition 65 de la Californie non répertoriée

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

La préparation de cette fiche signalétique est conforme au Système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) ainsi qu'à la norme sur la communication des risques de l'Agence OSHA (United States Occupational Safety and Health Administration) 29 CFR 1910.1200.

Se reporter à la SECTION 8 : MOYENS DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE pour les recommandations relatives à l'équipement de protection personnelle.

Légende des abréviations utilisées dans la fiche signalétique

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

DOT Département de Transport.

TMD Transport des Matières Dangereuses.

SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique américaine).

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

COV : Composé Organique Volatile.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

STEL: Limite d'exposition à court terme.

TSCA : Loi sur le contrôle des substances toxiques.

SARA : La Loi sur les modifications et la réautorisation du Superfund (SARA).

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability act.

OSHA: Occupation Safety and Health Administration.

Date: 06/08/2018

Fiche Signalétique

6000 Grout Optimizer

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health.

SIMDUT: Système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

RPC : Règlement sur les produits contrôlés

LCPE: Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

LIS : Liste intérieure des substances.

LES : Liste extérieure des substances.

DATE DE PRÉPARATION DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

Préparé par le Département Technique.

Numéro de Téléphone de l'Auteur: (416) 255-1111 Téléc.: (416) 255-1729

Date : 14 juin, 2018

Flextile Ltd. n'assumera aucune responsabilité pour tort, préjudice ou dommage causé à l'acheteur ou à une tierce personne par ce produit si les mesures raisonnables de sécurité énoncées dans la fiche signalétique n'ont pas été suivies correctement. De plus, Flextile Ltd. n'assumera aucune responsabilité pour tort, préjudice ou dommage causé à l'acheteur ou à une tierce personne si ce produit a été utilisé de façon anormale et dangereuse même si les mesures de sécurité raisonnables ont été suivies pendant l'utilisation. Finalement, l'acheteur assume les risques pouvant résulter de différentes utilisations de ce produit. L'information et les recommandations contenues dans la présente sont considérées exactes parce que certaines informations ont été obtenues par Flextile Ltd. de la part de ses fournisseurs. De plus, puisque Flextile Ltd. n'a aucun contrôle sur les conditions de manipulation et d'utilisation du produit, Flextile Ltd. n'offre aucune garantie, expresse ou tacite, en ce qui a trait à la précision des données fournies ou aux résultats obtenus suite à l'utilisation du produit. L'information contenue dans la présente est fournie uniquement à titre informatif et pour fins d'examen et Flextile Ltd. n'assumera aucune responsabilité quant à l'utilisation ou toute action prise en découlant. Il appartient à l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur.